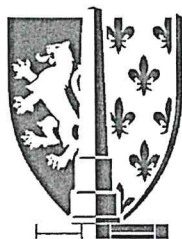


ARRETE DU MAIRE



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69
mairie@haulchin.fr

**INTERDICTION DE PRATIQUER
SUR LE TERRAIN D'HONNEUR
DU STADE ANDRE LEMAIRE**

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Attendu qu'il importe de maintenir en bon état le terrain d'honneur du stade André Lemaire et d'assurer la sécurité des utilisateurs,
Vu les pouvoirs de conservation du domaine public communal prévus par l'article 2122-21 (1) du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1 : L'accès au terrain d'honneur du stade André Lemaire est interdit à tout public et utilisateur du 09 au 16 novembre 2023 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 09 novembre 2023

Le Maire,
Bruno RACZKIEWICZ

pour le Maire
et par délégation



N. PETTE